l'affaire n'était pas reliée à un bill émanant du gouvernement), a empêché l'Aurora Pipe Line Company de tomber entièrement entre les mains des Américains.

Je me sers de cet exemple parce que la situation est analogue. Toutefois, dans le cas à l'étude, la compagnie intéressée, la Central-Del Rio Canadian Pacific, est réellement canadienne. Si nous nous intéressons à la propriété canadienne et à la direction canadienne, nous devons nous assurer que les modifications soient incluses dans chaque bill dont la Chambre sera saisie afin d'être absolument certains que ces dispositions seront respectées. Le rapport se poursuit ainsi:

• (5.40 p.m.)

M. Harold Winch, député du CCF a dit au cours du débat qu'on demande à la Chambre des communes d'approuver une entreprise qui se désintéresse totalement de l'Alberta. Tout sera exporté au profit de l'industrie secondaire en Idaho et au Montana au moyen d'un pipe-line d'un demi-mille construit par une entreprise contrôlée par les É.-U.

Son collègue, M. Arnold Peters, a ajouté que s'il faut dépenser \$15,000 pour construire ce pipe-line, alors bonté divine, les Canadiens pourraient sûrement s'en charger si cela leur donne la clé du contrôle entier des gisements pétroliers de l'Alberta et les débouchés pour l'exportation.

Un peu plus bas sur cette page, on peut lire ce qui suit: Après plusieurs mois d'opposition, les partisans d'Aurora ont promis verbalement que la majorité des administrateurs seraient canadiens—même s'ils n'étaient que des administrateurs passifs. Et une fois le bill passé à l'histoire, M. Ernest Broome, le seul

député conservateur à rester fidèle à la théorie de M. Diefenbaker, a formulé cette dernière observation:

«Je suis heureux de l'annonce . . .

Même si à l'époque deux conservateurs ont adopté une position à laquelle leur parti a forcément dû trouver à redire, j'attends toujours que, dans des débats de ce genre, des libéraux ou des conservateurs nous parlent des difficultés auxquelles se trouve confronté le Canada. Le nationalisme canadien doit être notre affaire à nous tous. J'estime qu'il ne suffit pas qu'on nous prodigue des assurances à la Chambre. Des amendements comme celui qui a été proposé devraient être inclus dans le bill. Il faut que le préambule stipule que la société doit rester aux mains de Canadiens.

Nous ne pouvons nous contenter d'assurances verbales données aux Communes. Il nous faut des garanties que cette société restera une société canadienne. Je me rends compte que 90 p. 100 des actions sont actuellement détenues par des Canadiens. Cependant, comme l'a fait remarquer avec force au comité un des directeurs, nous ne sommes pas en mesure de contrôler l'avenir de cette société à partir du moment où ses actions sont inscrites en Bourse.

Si la question du contrôle de notre industrie nous préoccupe réellement, nous devrions veiller davantage à ce que les décisions soient prises au Canada. Pour ce faire, nous devrions préciser, dans un article du projet de loi ou dans le préambule, que les sociétés de ce genre au Canada doivent être contrôlées et dirigées par des administrateurs qui résident dans le pays de manière habituelle. Il me semble que la définition de la résidence canadienne est une question qui s'est déjà posée relativement à d'autres projets de loi. C'est là un problème dont nous devrions nous préoccuper, étant donné les difficultés auxquelles se heurte le Canada. Il ne suffit pas qu'une société déclare qu'elle respectera la loi du pays et veillera à ce que ses principaux actionnaires restent canadiens. Il nous faut des garanties par écrit, et une loi à l'appui.

Il n'y a pas très longtemps, au moment où le comité des transports et des communications étudiait ce sujet, on avait posé au président de la Central-Del Rio Oils Limited certaines questions relatives au dépôt du rapport provisoire du premier trimestre. Si je ne m'abuse, nous avions demandé que ce rapport soit annexé au compte rendu des délibérations du comité. Cela remonte au 20 mai 1970, et nous attendons toujours le rapport en question. Nous voulions alors savoir s'il était disposé à répondre aux questions concernant l'inclusion des dispositions touchant la propriété. Certains membres du comité s'y sont opposés et ont prétendu que la question était déplacée.

Il me semble étrange, étant donné que le président était prêt à répondre à des questions de ce genre, que des membres du comité dont certains sont à la Chambre cet après-midi aient trouvé à redire à des questions dont les réponses auraient pu éclaircir quelque peu la situation à laquelle nous faisons face au Canada. Nous étions sincères en cherchant à obtenir ces renseignements. Si nous sommes tous également sincères, je prétends alors que personne ne devrait s'opposer à ce que nous tentions d'obtenir des réponses de ces témoins.

Il convient de noter qu'à la page 12:15 du compte rendu de ce comité, un député ministériel est censé avoir déclaré:

...il n'y a aucune politique gouvernementale, aucune politique canadienne touchant la propriété étrangère, du moins jusqu'à présent et je crois donc que le commentaire de M. Skoberg est irrecevable.

Il a ensuite ajouté:

Il ne peut pas les forcer à s'engager dans quoi que ce soit, ou à promettre quoi que ce soit dans ce sens, à moins qu'il n'y ait un certain genre de politique adoptée par le Parlement dans ce domaine, et.il n'y a rien de tel jusqu'à présent.

Cet état de choses pourrait continuer indéfiniment, à moins que le gouvernement ne soit disposé à instaurer des règlements et à donner suite au rapport soumis par le ministre du Revenu national au sujet de la propriété de l'industrie canadienne. Le cabinet devrait étudier ce rapport et le déposer à la Chambre. Le gouvernement a peut-être peur de le faire parce que le rapport est peutêtre du genre du rapport Watkins. Le gouvernement s'inquiète peut-être des déclarations faites par des personnalités comme le professeur Rotstein, professeur adjoint du département d'économie politique de l'Université de Toronto. Il aurait dit, semble-t-il, que les événements depuis le 15 août ont démontré le bien fondé des inquiétudes exprimées par des Canadiens «dont certains qualifiés de nationalistes et certains qui tiennent à l'indépendance du Canada sans vouloir qu'on les traite de nationalistes.»

A mon avis, on devrait incorporer dans le bill des amendements visant à garantir l'appartenance canadienne de cette compagnie. Je crois que de tels amendements seraient bien vus de la Chambre, de la société intéressée et des Canadiens. Le projet de loi devrait donner la définition du mot résidence. On en trouve une dans la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Il faut qu'il y ait des amendements stipulant que la majorité des administrateurs de la société et d'autres sociétés semblables devront toujours être des citoyens canadiens résidant normalement au Canada. Je suppose qu'on pourrait faire entrer cet engagement dans le bill, mais tout devrait se faire par écrit. Pas de promesses verbales. Si l'on procédait de cette façon, je ne vois pas pourquoi la Chambre des communes s'abstiendrait d'adopter des projets de loi de cette portée.

Nous devons nous inquiéter des actions en circulation et étudier cette question à fond. Il faudrait mettre la main sur une copie des amendements à la loi sur les banques